

La société « DELISGO » vous demande de lui enregistrer dans son livre journal les écritures d'inventaire au **31/12/2007**. A cette fin, elle met à votre disposition les informations suivantes :

1- Il est mis à votre disposition un extrait schématique du bilan de DELISGO au **31/12/2006** :

N°	postes	Brut	Amort & Prov.	VNA
211	Frais préliminaires ¹	8 200	6 560	1 640
233	ITMO ²	150 000	120 000	30 000
234	Mat de transport ³	180 000	158 000	22 000
235	MMB § AD :			
	- Mob. de bureau ⁴	30 000	15 000	15 000
	- Mat. de bureau ⁵	120 000	6 000	114 000
	- Mat. Informatique ⁶	18 000	?	?
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-

- 1 Des frais de constitution que la société a décidé d'immobiliser et d'amortir sur 5 ans,
2 Au 31/12/2006 les ITMO se composent de 2 machines : une machine M1 acquise pour 50 000 dh HT et totalement amortie en 2006 et une machine M2 acquise le 01/07/2003. Le 01/06/2007, la machine M1 est échangée contre une machine M3 valant 100 000 dh ht,TVA 20%. Le reliquat est payé par un chèque bancaire de 100 000 dh. Les machines sont amortissables au même taux constant. Lors de l'échange le comptable n'a passé que l'écriture suivante :

2332		Matériel et outillage	80 000	
3425		Etat, TVA récupérable	20 000	
	5141	Banques		100 000
		Règlement de la différence entre le prix d'acquisition de M3 et le prix de reprise de M1		

- 3 Le matériel de transport se compose de deux véhicules : V1 acquis à 100 000 dh et est totalement amorti le 30/06/2007 et V2 acquis pour 80 000 dh et est totalement amorti le 30/09/2007.
4 Le mobilier de bureau se compose de divers meubles acquis le 03/01/2002 et amortissables au même taux selon le système d'amortissement linéaire.
5 Le matériel de bureau est constitué d'un lot d'appareils acquis pour 120 000 dh HT le 01/09/2006. Ces nouveaux appareils, amortissables au même taux linéaire, sont venus remplacer d'autres machines cédées le 31/08/2006 pour 15 000 dh et qui ont été acquises pour 75 000 dh le 07/01/2000.
6 Le matériel informatique se compose de deux micro-ordinateurs acquis le 1/07/2006 et dont la durée de vie est de 8 ans. Ce matériel est amortissable selon le procédé de l'amortissement dégressif.

2- Les informations relatives au portefeuille des titres sont les suivantes :

Titres	Nombre	Prix d'achat	Date d'achat	Cours moyens au 31/12/2006	Cours moyens au 31/12/2007
Titre de participation X	100	325	25/08/2001	300	280
Titre de participation Y	250	500	19/08/2003	470	510
TVP Z	75	450	07/12/2005	400	420

Au cours de 2007, la société a procédé à la cession de :

- ♦ 50 actions Y pour 480 dh le 18/09/2007,
- ♦ 25 actions Z pour 400 dh l'une le 16/07/2007,
- ♦ 25 actions Z pour 500 dh le 18/09/2007.

Aucune écriture concernant ces sessions n'a été enregistrée.

3- Après vérification du relevé nominatif des clients au 31/12/2007 on constate que :

- Le client NIZAR dont le compte est débiteur de 7 800 dh est totalement insolvable,
- Le client FILTrex dont le compte est débiteur de 15 480 dh ne pourra payer que 70% du solde,
- L'état des clients douteux est le suivant :

Clients douteux	Créance au 01/01/07	Prov. au 31/12/06	Règlement en 2007	Espérance de recouvrement
TARABI	9 360,00	2 800	00	00
COTEX	15 532,80	50%	5 000	20%
SMI	17 400,00	10 000	12 000	00

♦NB : Toutes les ventes sont soumises à la TVA à 20%.

- 4- Le stock de matières premières au 31/12/2006 a été de 460 300 dh, sa valeur réelle sur le marché a été de 475 200 dh,
 - 5- Le stock de matières premières au 31/12/2007 est de 410 820 dh, sa valeur réelle sur le marché est de 380 000 dh ;
 - 6- Le stock de produits finis est passé de 245 000 dh le 01/01/2007 à 312 000 dh le 31/12/2007.
 - 7- Des produits finis ont été livrés au client HALOUI sans être facturés et comptabilisés au fin 2007: 45 600 dh HT, TVA 20%,
 - 8- Le loyer du 1^{er} trimestre 2008 a été réglé au bailleur le 28/12/2007 : 6 300 dh, Les assurances annuelles payées d'avance le 1^{er} juillet 2007 se sont élevées à 24 000 dh,
 - 9- Le stock de fournitures administratives non stockées est de 8 500 dh,
 - 10- Les agios relatifs au 4eme trimestre 2007 ne sont pas encore notifiés : Ils comprennent : des intérêts : 2000 dh HT, des commissions : 850 dh HT et la TVA 10%.
 - 11- Une note d'hôtel relative à une réception de partenaires étrangers n'est pas encore reçue : son montant est estimé à 12 000 dh HT, TVA **non** récupérable : 10%,
 - 12- En 2005, un salarié licencié a intenté une action en justice contre la société demandant une indemnité de licenciement. D'après l'avocat, le procès sera perdu en 2007 et une provision de 15 000 dh est constituée le 31/12/2005. Cette provision a été réajustée à 10 000 dh en 2006.
- Le 25/03/2007, la décision judiciaire est rendue et la société a payé par chèque

bancaire 12 000 dh d'indemnités.

Travail à faire : *Passer toutes les écritures d'inventaire nécessaires.
(rappeler les numéros des opérations)*